

Direction des Affaires Civiles,
Juridiques et Funéraires
Service Conseil Municipal

25 Juin 2025

**FERRIERES
HALLE DE RENCONTRE
ACQUISITION DE MATERIEL DE MISE EN
SECURITE
MOTEURS DE LEVAGE ET MAINTIEN**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE**

**AU TITRE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT
CULTUREL ET ARTISTIQUE
EXERCICE 2025**

DÉCISION N° 2025 - 098

Nous, Gaby CHARROUX, Maire de la Commune de MARTIGUES,

Agissant en vertu de la délibération n 20-043 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, reçue par Monsieur le Sous-Préfet d'ISTRES le 1^{er} juin 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26 nous accordant délégation aux fins de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subvention,

Considérant que la Halle de Rencontre de la Commune de Martigues, inaugurée en 1993, est une salle polyvalente de 25 000 m², située Avenue Louis Sammut à Martigues,

Considérant qu'elle accueille spectacles, concerts, salons professionnels et grands congrès, ainsi que des événements sportifs et concours,

Considérant qu'elle est un pilier de la vie culturelle, professionnelle et sportive de la région,

Considérant que suite aux observations de la Commission de Sécurité, il est nécessaire de procéder au remplacement des moteurs de levage et de suspension du matériel son et projecteur positionné au-dessus du plateau de scène, aujourd'hui dangereux,

Considérant que la Commune se propose de faire l'acquisition de 10 moteurs de levage, maintien et rotation du matériel son et projecteur,

Considérant que le Département des Bouches-du-Rhône, sensible au développement artistique et culturel de son territoire, propose de participer financièrement à l'acquisition de ces matériels,

Considérant que le coût de cette opération s'élève à 35 700 € HT soit 42 840 € TTC,

Considérant que dans ce contexte, la Commune de Martigues se propose de solliciter le Département dans le cadre de l'aide qu'il peut accorder pour l'aide au développement artistique et culturel,

DECIDONS :

=====

- de solliciter la participation financière du Département des Bouches-du-Rhône, la plus élevée possible, pour l'acquisition de moteurs afin de mettre en sécurité la salle de spectacles de la Halle dans le cadre de l'aide au développement artistique et culturel.

Cette subvention pourrait s'élever à 30 % du coût hors taxes des dépenses éligibles **plafonnées à 10 710 € HT**. La Commune de Martigues assurerait un autofinancement de 70 %

Le plan de financement de ce projet pourrait donc être le suivant :

- Département des Bouches-du-Rhône	10 710 € HT
- Commune de Martigues	24 990 € HT

La recette sera constatée au Budget de la Commune, Fonction 317100, Nature 2188.

Au cours de sa prochaine séance, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera soumise aux mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément à l'Article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Le Maire
Gaby CHARROUX

Signature numérique de Gaby
CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE
MARTIGUES, oi=NTRFR-
211300561, ou=0002 211300561,
sn=CHARROUX, givenName=Gaby,
cn=Gaby CHARROUX,
serialNumber=243162KJE026
Date: 25/06/2025 14:22:54 +02:00